

La promenade des Jardins

Drôme 26



► Présentation

La ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux a mis en œuvre un cheminement accessible à tous de plus de 2 500 m, qui constitue un important maillage piéton ceinturant le centre historique. Ce projet a été réalisé au travers d'une large concertation, dans un esprit de démocratie participative.

Cette approche globale, orientée sur la qualité d'usage, a fait ressortir l'aspect accessibilité de la démarche : cheminements accessibles, réflexion sur le mobilier urbain, l'éclairage public, la signalétique, la signalisation verticale et horizontale, les espaces verts, etc. Cette réalisation a été le fait générateur déclenchant l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics (PAVE) de la commune.

► Caractéristiques

Cet important travail s'inscrit dans le cadre d'un agenda 21 local et d'une réflexion globale dans l'élaboration du schéma général de circulation douce sur le territoire communal. Elle s'est appuyée sur les grands principes du développement durable : déplacements non polluants, prise en compte des déplacements utilitaires en modes doux de la population, durabilité des équipements générant d'importantes économies tant pour la collectivité que pour les usagers et une qualité et un confort d'usage pour tous. Le résultat a permis une mise en valeur du patrimoine touristique, générant des retombées économiques pour la collectivité.

L'accessibilité n'a pas été envisagée comme un objectif mais apparaît comme l'aboutissement naturel d'une démarche pragmatique, réfléchie et cohérente visant à améliorer la qualité d'usage de l'espace public pour tous. C'est bien l'esprit de la loi de 2005 qui est au cœur de ce projet, tant dans ses réalisations que dans la démarche qui a permis sa réalisation.



Porteur de la réalisation

Ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux

CS 30044

26131 Saint-Paul-Trois-Châteaux

Jean-Luc Grenol

Tél. : 04 75 96 78 78

Mél : developpementdurable@mairie-saintpaultroischateaux.fr

